

vêtu de notre approbation, sera enseigné dans toute notre province ecclésiastique, ainsi que le grand catéchisme à l'usage du diocèse de Québec, qui en est le complément ;

2^o—Avenant le premier octobre prochain, il ne sera plus permis de faire usage d'autre catéchisme dans les instructions publiques ;

3^o—Dans toutes les paroisses et dans toutes les missions, le catéchisme se fera, régulièrement, tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année, autant que possible ;

4^o—Le catéchisme se fera, en outre au moins trois fois par semaine, lorsqu'il sera question de préparer prochainement les enfants à leur première communion ;

5^o—Les maîtres et les maîtresses d'école le feront en tout temps deux fois par semaine ; et, aussitôt que les enfants seront capables de lire, nous désirons que le petit et le grand catéchisme soient leurs premiers livres d'école ;

Enfin, nous avons à cœur que toutes les familles prennent la sainte habitude de faire, tous les jours, en commun, les excellentes prières du soir qui se trouvent à la fin du grand catéchisme, comme c'est aussi notre intention que MM. les Curés maintiennent l'usage depuis longtemps établi, de les faire dans leurs églises, aux instructions qu'ils donnent, sur semaine, dans le cours du carême.

Telles sont, O Divine Marie ! les ordonnances que nous déposons à vos pieds sacrés, et que nous vous prions de bénir, pour qu'elles soient régulièrement observées. Elles ont été faites sous votre inspirations, et pour l'instruction des enfants de l'Eglise, dont vous êtes la bonne et tendre mère. Daignez les avoir pour agréables, et répandre sur les lèvres de vos prêtres une douce onction qui fassent aimer le catéchisme. Pénétrez en même temps d'une sainte ardeur le cœur des fidèles, pour qu'ils courent à cette instruction, comme à l'odeur d'un parfum délicieux. Faites que tous les enfants de notre province, qui sont les vôtres, O Glorieuse Mère de Dieu ! soient au catéchisme, comme le divin Jésus était au milieu des docteurs qu'il étonnait par la sagesse de ses réponses : que les parents chrétiens participent à votre bonheur, en voyant leurs enfants se faire admirer à l'Eglise, comme Jésus l'était dans le temple, et qu'enfin tous, pasteurs et brebis, s'efforcent de vous imiter, en gardant religieusement dans leur cœur les paroles de salut que vous conserviez avec tant de soin dans le vôtre.

Sera le présent mandement lu au prône dans toutes les églises où l'on fera l'office public, et en chapitre, dans toutes les communautés, le premier dimanche après sa réception, et, tous les ans, aux messes paroissiales, le second dimanche après Pâques.